# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

## Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN

## 4.2.b. Document graphique du règlement

Zoom Centre-Village

1/2000

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la révision n° 1 du PLU
en date du 3 mars 2023.

Le Maire,
Isabelle HUGOU
Pour le Maire empêché, le 1er adjoint,
Michel CARLES

### RESERVE D'EQUIPEMENT PUBLIC

Emplacement réservé

(1) Numéro de l'opération

| n° ER | Objet | Bénéficiaire | Surface |
|---|---|---|---|
| 1 | Elargissement de la rue Chante le Vent | COMMUNE | 178 m² |
| 2 | Extension du cimetière | COMMUNE | 2 535 m² |
| 3 | Elargissement de la rue du Bicentennaire | COMMUNE | 464 m² |
| 4 | Elargissement de la rue du Bicentennaire | COMMUNE | 749 m² |
| 5 | Création d'un trottoir, d'un arrêt de bus et d'une alvéole bus | COMMUNE | 736 m² |
| 6 | Aménagement de stationnements | COMMUNE | 1 440 m² |
| 7 | Création d'un trottoir | COMMUNE | 95 m² |

### LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

#### ZONES URBAINES

- **Ua** Zone agglomérée dense du bourg
- **Ub** Zone bâtie de densité moyenne
- **Uh** Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
- **Ue** Zone d'équipements publics
- **Ui** Zone d'activités industrielles
- **Uia** Zone d'activités artisanales
- **Uic** Zone d'activités commerciales

#### ZONES A URBANISER

- **AU** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
- **AUa** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

#### ZONES AGRICOLES

- **A** Zone agricole
- **An** Zone agricole à enjeux naturels et paysagers
- **Ai** Zone agricole concernée par une activité artisanale existante

#### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- **N** Zone naturelle et forestière
- **Ne** Zone naturelle de sport et de loisirs

### SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Février 2015

- Secteur "inconstructible sauf exception" (R)
- RC Crues rapides des rivières (valant RCu en zone urbanisée)
- RI1/RI2 Inondations de plaine (valant RIA en zone agricole et RIN en zone naturelle)
- RT Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV Ravinements et ruissellements sur versant
- RG Glissements de terrain
- RF Effondrements

- Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)
- Bc1/Bc2 Crues rapides des rivières
- Bi1 Inondations en pied de versant
- Bt2 Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv1 Ravinements et ruissellements sur versant
- Bg2 Glissements de terrain
- Bf1 Effondrements

### SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1.)

Canalisation de transport d'hydrocarbures (TRAPIL-ODC) (SUP1 = 200 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)

Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (TOTAL) (SUP1 = 140 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)

Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (SPMR) (SUP1 = 125 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)

Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

### SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL
cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1.)

**Forage de la Plaine (DUP du 1er mars 2019, rectifiée le 3 avril 2019)**

- Périmètre de protection éloignée

**Captage privé Danone (Rapport géologique du 10 août 2013)**

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

- Espace Boisé Classé
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Elément Naturel Remarquable du Paysage (linéaire - haie)
- Zh Zone humide
- Co Corridor écologique
- ZNIEFF Zone d'intérêt scientifique (ZNIEFF de type I)

### AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- Secteur d'attente de projet (durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la révision n° 1 du PLU) : - annexes à l'habitation limitées à 40 m² d'emprise au sol au total - une extension de l'habitation limitée à 20 m² de surface de plancher
- Servitude de Mixité Sociale

| N° SMS | Zonage PLU | Logements locatif ou en accession financés par des prêts aidés (ou conventionnés) par l'Etat |
|---|---|---|
| 1 | AU | 10 |
| 2 | Ub | 14 |

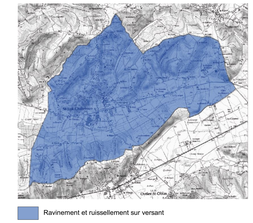
- Changement de destination (habitat)
- Changement de destination (activités de services et artisanat)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage (bâtiment)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage (petit patrimoine : croix, fontaine, grottes, ...)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage (mur)

### AUTRES INFORMATIONS

- Lignes Haute-Tension
- Monument historique (Chapelle de Saint-Just) et son périmètre de protection (500 mètres)
- Bâtiment d'élevage (recul à respecter)

Risque de Ravinement et ruissellement sur versant

Carte des aléas réalisée par Alp'géorisques - Février 2015



Ravinement et ruissellement sur versant

Extrait de la cartographie d'exposition au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

BRGM, Août 2019

Echelle 1/50 000



Zone faiblement exposée